

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-28

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 40****ÉTAT C****« Contrôle et exploitation aériens »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 293 410	0
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 293 410	0
<b>SOLDE</b>	1 293 410	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Contrôle et exploitation aériens » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais

de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 1 293 410 € les autorisations d'engagement et de 1 293 410 € les crédits de paiement du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « Contrôle et exploitation aériens ».